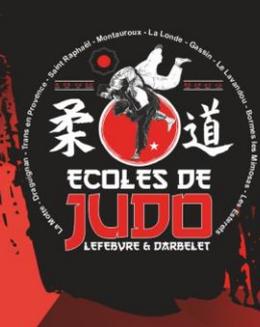


**LA MOTTE
DRAGUIGNAN
TRANS-EN-PROVENCE
ST RAPHAEL
MONTAUROUX**



**LA LONDE-LES-MAURES
LAVANDOU
BORMES-LES-MIMOSAS
GASSIN
LES ESTERETS-DU-LAC**

EXTRAIT REGLEMENT INTERIEUR (fiche inscription)

Art 1 :

Les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours ou à pénétrer dans le dojo pendant les séances.

Art 2 :

Les enfants seront changés dans les vestiaires et attendront calmement le début de leur cours dans le couloir ou le lieu prévu à cet effet.

Art 3 :

Les parents devront vérifier que les ongles des mains et des pieds soient propres et bien coupés afin d'éviter les griffures.

Pas de barrette en fer dans les cheveux ! Les cheveux doivent être attachés et relevés et il est recommandé de retirer les boucles d'oreilles ou de les protéger avec un sparadrap.

Un kimono propre est de mise.

Art 4 :

Une gourde ou petite bouteille d'eau à garder au bord du tatami afin d'éviter les allées et venues aux toilettes.

Art 5 :

Pour se rendre des vestiaires au dojo où aux toilettes, Il est obligatoire de porter des tongs ou crocs afin d'éviter de transporter les microbes des WC sur le tatami et de glisser.

Art 6 :

Le professeur est déchargé de la responsabilité des enfants dès la fin du cours.

Les parents doivent venir chercher les enfants à l'heure ou prévenir en cas d'empêchement afin que nous les gardions à l'intérieur du dojo.

Art 7 :

Pour les plus grands, prévoir une petite trousse à pharmacie avec élastoplaste, bandage, pansements...

Art 8 :

Tout licencié au club s'engage à respecter le règlement intérieur et toute autre consigne verbale ou affichée, ponctuellement ou définitivement émanant du club et/ou de la mairie.

Ecoles de Judo Lefebvre / Darbelet

Franck Lefebvre – 86 Impasse des Tambours – 83600 Fréjus

Tél : 06.73.24.31.51 – e-mail : franck_lefebvre@hotmail.fr

Affilié à la Fédération Française de Judo Jujitsu et disciplines associées

誠 敬尊 友情 自制 勇氣 名譽 謙虛 禮儀
SINCÉRITÉ RESPECT AMITIÉ CONTRÔLE DE SOI COURAGE HONNEUR MODESTIE POLITESSE